

**LA MEMOIRE DES MOTS**  
**LTT**  
**V<sup>es</sup> Journées scientifiques**  
**TUNIS**  
**25-27 septembre 1997**

*La dérivation en mémoire*

**D. BLAMPAIN**

**ISTI - TERMISTI**  
**Bruxelles**

Partant du constat trivial que le locuteur a *la mémoire des mots*, autrement dit qu'il dispose d'une compétence lexicale qui lui est propre, on peut se poser, à l'examen de ses performances, des questions qui engagent une réflexion sur la conception de la langue, de sa pratique et de son enseignement et qui pourraient contribuer à redynamiser le français à l'échelle internationale, notamment en remédiant à cette timidité néologique, que les allophones perçoivent bien et que M. Picone (Université d'Alabama) vient encore de caractériser dans son ouvrage *Anglicisms, Neologisms and Dynamic French* (1996).

Nous poserons le problème en limitant la compétence lexicale à son application au lexique examiné en tant qu'objet de dérivation. Ceci a une double implication:

1. Sont utilisés les concepts chomskyens de *compétence grammaticale*, qui correspond à la capacité de tout individu de produire des phrases (créativité) et de porter des jugements intuitifs sur les phrases, et de *performance*, qui s'applique au résultat de la mise en oeuvre de la compétence.

Les lexicologues ont annexé avec profit ces concepts. D. Corbin (1987:46-54) a bien montré la productivité du concept, notamment en le restreignant à la *compétence dérivationnelle*, c'est-à-dire à la compétence applicable aux mots construits « dont le sens prédictible est entièrement compositionnel par rapport à la structure interne, et qui relève(nt) de l'application à une catégorie lexicale majeure (base) d'une opération dérivationnelle (...) associant des opérations catégorielles sémantico-syntaxique et morphologique » (p.6).

2. Nous aurons surtout recours au concept linguistique et pragmatique d'*acceptabilité*, qu'il conviendrait d'approfondir. Si l'on peut admettre que la dérivation repose sur un certain nombre de régularités identifiables, la *lexicalité* d'un mot est à déterminer selon des paramètres intrinsèques et extrinsèques plus complexes que la *grammaticalité* d'une phrase et les seuils d'acceptabilité sont à examiner de plus près. C'est ici que se pose le problème de la *dérivation en mémoire*.

### ***L'acceptabilité d'un mot construit par dérivation***

1. Le mot, objet du jugement d'acceptabilité est à distinguer de la phrase. Soit la phrase: *Le colloque que le réseau LTT, que connaissent bien les universités francophones, organise à Tunis, est un succès.* Cette phrase est grammaticale, mais inacceptable. Le jugement est ici porté sur la combinatoire que la phrase actualise par rapport à l'accessibilité de son sens dans des conditions normales d'échange.

Dans le cas du mot construit, le jugement portera sur une unité plus restreinte que la phrase, davantage exposée à l'irrégularité que la syntaxe et non soumise à des faits de syntaxe (critère de distinction des morphèmes flexionnels et des morphèmes dérivationnels), même si cette unité influe sur la syntaxe, étant donné la puissance de changement de catégorie que possède la dérivation.

Certes, en langue générale, le jugement porte sur l'accessibilité au sens, mais en même temps sera prise en considération l'existence du mot ou de la construction morphématique, si l'on prend comme unité d'examen le morphème qui, rappelons-le, n'a pas l'autonomie syntaxique du mot.

Soit la phrase suivante, prononcée par un commissaire européen italien bien connu pour ses intervention médiatiques: *Il y a eu beaucoup d'accrochements entre les pêcheurs français et espagnols* (juillet 1997). Constat pragmatique: nous sommes dans une situation de discours oral, et le locuteur n'a pas conscience de la nouveauté du mot puisqu'il le répète et le récepteur, lui, a éventuellement son attention attirée par *accrochement*, dont le sens est accessible. Contrairement à une hypothèse émise en son temps par Guilbert (1975:30), la mise en oeuvre de règles n'est pas plus consciente, en langue générale, dans le cas du mot construit que dans le cas de la phrase.

On n'est pas conscient, autre exemple, d'une règle aussi fondamentale que celle-ci: le sens négatif d'un mot construit ne peut venir que du préfixe. Le locuteur peut difficilement rendre compte de sa compétence et de sa performance. Tel était déjà le point de vue de Chomsky.

Ce qui, par contre, devrait être pris en considération, c'est la particularité des facteurs conditionnant la performance et informant un autre type de jugement d'acceptabilité.

2. La *lexicalité* du mot *accrochement* est perçue immédiatement: les composantes phonétique, dérivationnelle et sémantique sont satisfaisantes. La construction de noms d'action sur base verbale (opération catégorielle par excellence):  $V \rightarrow V (-ment) \rightarrow N$ , est ici actualisée. Cette règle, de même que  $V \rightarrow V (-age) \rightarrow N$ , appartient à un niveau de dérivation régulier, c'est-à-dire qu'elle a le pouvoir de générer une infinité de mots aux propriétés attendues. Nous sommes ici en situation de concurrence affixale ou de prédictibilité flottante. Et ce d'autant plus que les suffixes *-age* et *-ment* n'ont pas de sens propre. Le sens est issu du résultat de l'affixation. *Accrochage* et *décrochage*, *alunissage*, *amarrage*, mais *abaissement*, *acclimatement*, *arraisonnement* (et non *arraisonnage*), *attaque* (et non *attaquement*), mais également *arrachage* et *arrachement*, *atterrissage* et *atterrissement*, *blanchissage* et *blanchissement*, *déchiffrage* et *déchiffrement*, *raccrochage* et *raccrochement*.

La lexicalité eût été remise en question par *accrochage<sup>\*</sup>*. La confusion entre *accrochement* et *accroc* aurait posé un problème sémantique.

3. Le choix de *accrochement* se réfère à un fait de mémoire, non seulement sémantique, mais statistique. La règle  $V \rightarrow N$  est la plus fréquente. La fréquence des noms d'action en *-age* et *-ment* l'emporte sur la suffixation en *-ée*, *-erie*, *-ade*, *-ure*, *-aison*, *-ance*, *-eur*, *-oire*, *-tion*.

De même l'inversion en matière de composition de phrase est perçue sur la base de la fréquence et sera classée en tant que fait de style.

4. Au-delà de cette analyse linguistique portant sur la distribution de la construction, se pose dans un premier temps la question de l'existence du mot en termes de confrontation avec un capital lexical (*The mental lexicon*, selon Miller, 1991:121-143), variable d'un individu à l'autre, représentation (déformée) du capital lexical (variable lui aussi) enregistré par les ouvrages lexicographiques. On peut penser que les mots construits par dérivation sont connus non pas en tant qu'unités mémorisées mais en tant que résultats d'application de règles. La preuve en est que les enquêtes faites sur l'intuition néologique révèlent que des locuteurs de formation équivalente hésitent dans un cas sur deux à reconnaître si le mot dérivé qui leur est présenté est un néologisme (Corbin, 1987:599-606). *Accrochement* est-il un néologisme ? *L'accrochement, en chimie, désigne une opération qui permet d'associer des molécules en vue de produire des polymères.* Cette phrase - pure invention - suffit pour rendre le mot acceptable. Elle définit le mot par rapport à une langue de spécialité. De même, d'un point de vue pragmatique, la position sociale privilégiée du locuteur suffirait à favoriser l'acceptabilité, s'il ne s'agissait d'un locuteur allophone. La légitimité sociale est contrariée dans notre exemple par la légitimité linguistique.

5. Le jugement d'acceptabilité se trouve, dans un deuxième temps, informé par le recours aux ouvrages lexicographiques. Il n'existe pas de dictionnaires de phrases, mais les dictionnaires de mots foisonnent. On sait qu'ils sont dans l'impossibilité d'enregistrer le lexique dans son extension et dans sa mouvance. Le lexique est infini et se trouve représenté par un choix dans l'ouvrage lexicographique. La datation est souvent approximative, plus particulièrement dans le cas des mots dérivés et on pense aux approximations auxquelles donne lieu l'analyse des dérivations régressives. La non-attestation d'un mot construit par dérivation est souvent accidentelle. Elle fait rarement l'unanimité des dictionnaires. On sait, par exemple depuis l'étude de J. Dubois (1962), que les mouvements de suffixes sont très importants: ils concernent près d'un quart des mots.

Il apparaît donc que le jugement d'acceptabilité repose davantage sur une intuition d'attestation, caractérisée souvent par une sous-évaluation craintive du corpus que sur une vérification systématique - on n'oserait dire *exhaustive* - de l'attestation lexicographique. *Appointage, applicage, argentage, absoluité, dévirginiser, indevinable, visionneur, existent-ils ?*

Ainsi cette confrontation avec la compétence lexicale du récepteur, le *lexicon filter* de Miller (1991:111), relève-t-elle de deux facteurs. Le premier est la connaissance plus ou moins étendue des règles. En situation d'aphasie, des patients qui ont perdu partiellement ou totalement leur capital lexical, sont capables de produire des mots par dérivation. Le second est la vérification sur un corpus lexicographique objectif, dont le statut réel, c'est-à-dire lacunaire, est occulté par les instances de légitimation. Alors que toute phrase est toujours nouvelle, l'acceptabilité du néologisme lexical en tant que tel passera par cette zone floue de l'intuition sous contrôle de la connaissance en tant que représentation du lexique ou en tant que vérification, toujours partielle, de celui-ci.

### ***La mémoire des mots***

La mémoire des mots, qui s'articule à la grammaire dérivationnelle intériorisée, intervient ici dans sa double signification: les mots ont leur mémoire et les locuteurs ont les mots en mémoire.

La compétence lexicale du locuteur est devenue au cours de ces 25 dernières années de plus en plus synchronique, par suite de la méconnaissance du latin et du grec. Elle passe aujourd'hui par la consultation de plus en plus fréquente de l'attestation et de sa motivation étymologique. La détermination de la base pose un certain nombre de problèmes étant donné les apparences de mots construits (Ex. *anthropophage, apanage* ou *aréopage*). La construction morphologique ne révèle pas nécessairement le sens du mot: *peigner/peignoir*

(différent de *arroser/arrosoir*), *rouerie* ne renvoie pas à *rouer*. Il conviendrait d'étudier systématiquement les faits d'étymologie populaire dans le discours actuel et de dépasser les exemples stéréotypés de *bikini*, *péage*, ou *catamaran*. Les mots ont leur mémoire. Si la relation sémantique entre *herbe* et *herbeux*, *soie* et *soyeux* (N + suffixe → adj, sens de « relatif à N ») est transparente, seule la mémoire culturelle du sens étymologique permet d'éclairer *eau*, *aqueux* et *anhydre*. L'absence de prédictibilité se retrouve également compensée par la mémoire dans la construction des termes savants. On peut penser que la connaissance de l'allomorphisme, c'est-à-dire des variations formelles qui interviennent lors de la construction des mots par dérivation (*fleur/floral*, *terreur/terroriste*, *barbe/imberbe*, *traduire/traduction*) repose elle aussi sur la mémoire culturelle, même si de nombreuses régularités ont pu être dégagées (cf. D. Corbin: 283-340).

L'information historique ne peut donc être négligée, mais il reste à déterminer l'importance qu'il convient de lui donner dans la compétence dérivationnelle. De notre point de vue, elle est seconde.

### ***Acceptabilité et créativité***

Dans la description qu'il fait du lexique, le linguiste postule, à partir des potentialités morphématiques, des formes que le lexicographe ignore: *ambuler* qui est postulé à partir de *déambulation*, *ambulant*, *ambulatoire*, *funambule* et qui ouvre la voie à un éventuel *ambulation*; *ferrovial* tout aussi « acceptable » que *ferroviaire*, *absolvable* ou autre *buvabilité*.

Cette liberté qui donne au linguiste le pas sur le socialement enregistré, le locuteur ne se l'accorde pas, ou on ne la lui accorde que dans des cas précis qui informent le jugement d'acceptabilité. Cette potentialité n'est que trop rarement accordée en didactique lexicale, où le statut du potentiel n'est pas autorisé à limiter le statut du lexicographique.

Nous examinerons trois cas qui doivent permettre de nuancer l'acceptabilité.

1. Le cas de l'enfant. L'âge de la découverte d'un système, l'âge du renforcement et des démentis. Le mot d'enfant repose sur une généralisation de règles qui correspond en fait à la recherche bien connue de la sécurité. Comme l'a souligné Miller (1991:242), la capacité morphologique de l'enfant se traduit par la tendance à généraliser les morphèmes producteurs. La même attitude est constatée sur le plan de la sémantique ou plus exactement de la maîtrise du sens par l'enfant. A ce niveau, il apparaît donc bien que la connaissance des règles en tant que telles n'est pas liée à l'étendue du lexique mais que la mémoire des cas vient filtrer cette compétence. La généralisation du suffixe *-age* amène *réparage\**; celle du suffixe en *-able* amène *incorrigible\** ou en *-ment* *abandonnement\**.

2. Le cas de l'allophone. La même tendance se rencontre chez l'allophone, que représentait au départ notre commissaire européen. Le jugement d'acceptabilité est ici souvent moins souriant. Quelques exemples: *torpide, turpide* (A → N): *torpitude\**, *turpitude*, ou encore: *traduire* (V → A): *traduisible* ou *traductible*, (A → N): *traduisibilité* ou *traductibilité*. *Traductible* (cf. *conductible, déductible* ou *réductible*) est absent du *Robert* et est présent dans le *T.L.F.* Or *traductibilité* est présent dans le *Robert*. Seul *traductible* peut expliquer *traductibilité*. Si l'on prolonge l'exemple *traducteur* par rapport à *traduire* (cf. *instructeur* par rapport à *instruire*), on trouve *adducteur/adduire\**. Autant de faits de concurrence ou de lacunes que l'allophone comble aisément, alors que le francophone se paralyse, parce que le prescriptif l'a emporté sur le prédictif au cours de sa scolarité.

3. Le cas du spécialiste. Il s'agit plus ici d'une aire de discours que de catégories de locuteurs. La langue de spécialité permet le déploiement de l'invention parce que le locuteur acquiert à cet endroit une légitimité qui lui est refusée dans les deux premiers cas et pourtant la timidité dérivationnelle y est perceptible si l'on examine la préférence accordée à l'emprunt. A côté des syntagmes complexes et de l'interfixation, qui obéit aux mêmes règles, la construction par dérivation joue un rôle important dans la restriction des propriétés sémantiques et dans son



expansion sur la base notamment de sigles lexicalisés. On notera cependant que l'utilisation de mots construits en langue de spécialité tient tout son sens des systèmes construits qu'ils constituent selon les domaines (cf. D. Blampain:1995). A la limite, la mise en forme lexicale contribue à produire « l'illusion de la systématité et à travers celle-ci la coupure entre le langage spécialisé et le langage ordinaire qu'elle opère, l'illusion de l'autonomie du système. » (P. Bourdieu, 1982:174). P. Lerat (1995:184) recommande de son côté de ne pas être dupe des « néologismes in vitro ». Déjà en 1962, J. Dubois montrait comment en chimie, domaine exemplaire de la construction par dérivation depuis Guyton de Morveau et Lavoisier, on avait poussé jusqu'à ses limites le processus de troncation arbitraire. Le traducteur, lui, constamment confronté aux langues de spécialité, n'est pas autorisé à transgresser les règles comme l'auteur, alors que la recherche de l'équivalence stimule sa créativité. En tant que spécialiste de son domaine, il parlera de *traductique* ou de *traductibilité*, mais ira-t-il jusqu'à parler comme M. Serres, dans son ouvrage sur *La traduction*, d'une philosophie de la *duction* ?

De l'observation de ces trois champs de performance et de l'analyse des paramètres du jugement d'acceptabilité, on se sent en droit, pour contribuer à assurer un autre avenir à la langue française, de manifester le souhait que l'on en vienne à dépasser les lois de la reproduction en favorisant le déploiement inconscient de la création morphématique - ou du moins en ne le sanctionnant pas - et en ignorant les frontières des aires légitimes où peut se déployer la création. L'essentiel est de maintenir l'efficacité de la communication et le jugement d'acceptabilité lexicale doit pouvoir relativiser le poids lexicographique. L'image d'un lexique surestimé dans sa légitimité pèse trop sur le jugement d'acceptabilité. Les schèmes de production sont jugés en français plus que dans une autre langue. La faiblesse de celui-ci à l'échelle internationale passe par l'excès de rigueur. La crainte exacerbée de ne pas trouver les mots légitimés devrait ne pas s'effacer devant la candeur de l'enfant, les trouvailles

de l'allophone ou la liberté du spécialiste et peut-être pas uniquement dans les cas de lacunes dérivationnelles ou de concurrence affixale, mais aussi pour répondre à une motivation d'expression, que les *accros* de l'académisme risquent de juger ... inacceptable.

## BIBLIOGRAPHIE

- BLAMPAIN, D. (1995): « Langue française et langue de spécialité », in Actes du colloque *Langue française et littérature pour francophone: forces centripètes, forces centrifuges*, Liège, Ed. universitaires *Marche romane*.
- BOURDIEU, P. (1982): *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
- CORBIN, D. (1987): *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Tübingen, Max Niemeyer, 2 vol.
- CORBIN, D. (1997): « Décrire un affixe dans un dictionnaire », G. Kleiber et M. Riegel (Eds), *Les formes du sens*, coll. « Champs linguistiques », Louvain.
- DUBOIS, D. (1962): *Etude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain*, Paris, Larousse.
- GUILBERT, L. (1975): *La créativité lexicale*, Paris, Larousse.
- HANSE, V. et BLAMPAIN, D. (1994): *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, Louvain-la-Neuve, De Boeck-Duculot.
- LERAT, P. (1995): *Les langues spécialisées*, coll. « Linguistique nouvelle », Paris, Fayard.
- MILLER, G.A. (1991): *The Science of Words*, New York, Scientific American Library.
- PICONE, Michael (1996): *Anglicisms, Neologisms and Dynamic French*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing company.
- THIELE, V. et CLAS, A. (trad.) (1987): *La formation des mots en français moderne*, Montréal, Presses de l'université de Montréal.